

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPERIMENTAL  
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

**SEANCE DEMATERIALISEE DU 11 MARS 2021**

**DELIBERATION N° 2021-022**

**Objet: Demandes de subventions 2021 à la coordination Etat-Région pour le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Région Provence Alpes Côte d'Azur.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et notamment son article 4 I ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-97 du 4 septembre 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant sur les modalités d'organisation à distance des délibérations des instances collégiales d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'avis favorable du Conseil Académique d'Université Côte d'Azur du 16 février 2021 ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;



**Entendu** l'exposé de Mme Laure TARIEL, Chargée de mission Culture Scientifique, Technique et Industrielle.

**APPROUVE** les demandes de subventions 2021 à la coordination Etat-Région pour le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Région Provence Alpes Côte d'Azur comme suit :

DEMANDE DE SUBVENTION APOCS 2021

- « Nuit Européenne des Chercheur.e.s » **12 000€** demandé (dépôt janvier 2021);
- « ReVEGO : Réalité Virtuelle pour l'Égalité de Genre dans l'Orientation » **10 000€** demandé (dépôt janvier 2021) ;
- « Mathémariam - Expérimenter les mathématiques » (Investissement) **5 088€** demandé (dépôt janvier 2021) ;

DEMANDE DE SUBVENTION APERFET 2021

- « Coordination de la Fête de la Science 2021 pour le département des Alpes-Maritimes » **13 000€** demandé (dépôt janvier 2021);
- « Organisation du Village des Sciences 2021 à Nice : Festival des Sciences de Nice » **12 000€** demandé (dépôt janvier 2021).

DEMANDE DE SUBVENTION APERLAC 2021

- « Illustration par un support de bande dessinée du projet EcoMed » **18 000€** demandé (dépôt janvier 2021) ;
- « A la découverte des sens chimiques » **2 800€** demandé (dépôt janvier 2021)

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.**

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **24**

Fait à Nice, le 11 mars 2021

Pour le Président d'Université Côte d'Azur  
et par délégation,  
Le Vice-Président  
Conseil d'Administration  
Marie DALLAZ

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2021-022**  
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE :  
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE :

**25 MAR. 2021**

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

***En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.***